



09G_2026_03

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
INCORPORATION LOTISSEMENT NOUSTY «CLOS DU PIC
D'ANSABERE »

Budget EAU

Date convocation : 25/02/2026
Nombre de voix présentes : 45
Nombre de voix en exercice : 82
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 45

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AAST		M. HERVE Loïc
ANOYE	M. LAVOYE Alain	
ARTIGUELOUTAN	M. PERSONNE Alain	
AURIONS-IDERNE	M. TRUCO Jean-Philippe	
BARZUN	M. CAZABAN-CARRAZÉ Bernard	
BENTAYOU SEREE	M. Jean-Paul TEULE	
BETRACQ		M. DUBERTRAND Damien
CASTILLON DE LEMBEYE	M. PALAZOO Jean Jacques	
ESPECHEDE	Mme BERGERET Régine	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin	
GARDERES		Mme BAT Chantal
GER	M. PATAcq Jean-Michel	
GER	M. NICOLAU Patrick	
GERDEREST	M. Daniel FLANDÉ	
HOURS		Mme BOUCHEZ Claudia
IBOS	Mme MARQUEZ Stéphanie	
LAMARQUE PONTACQ	Mme COSTE Michèle	
LAMARQUE PONTACQ	M. LACAZE Philippe	
LAMAYOU	M. LACAZE Julien	
LANNECAUBE	M. PALOQUE Benoit	
LASSERRE	Mme LARROZE Dominique	
LEE	M. Jean BERLANGA	
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY Valérie	
LIVRON	M. SCHNEIDER Gérard	
LUCGARIER		M. SEMPÉ Christian
LUSSAGNET-LUSSON	Mme BERT Janine	
MONCAUP	M. MAUHOURET André	
MONPEZAT	Mme CORRAL Muriel	
MONTANER	M. LAGAHE Dominique	
NOUSTY	M. COURADES Michel	

NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	
PEYRELONGUE-ABOS	M. DABADIE Gérard	
PONSON DEBAT POUTS	Mme BREQUE Michèle	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ		M. CAZENAVE Jean-Bernard
PONTIACQ VIELLEPINTE	M. MARCARIE Bruno	
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude	
SAMSONS LION CCNEB	M. CASTETS Philippe	
SENDETS	M. PEDEBEARN Jean Marc	
SERON		M. SEBAT Jean-François
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. CAMPARDON Pierre	

Absents et excusés :

Communes	Délégués titulaires
ANDOINS	M. BORDENAVE Marc
ARRICAU BORDES	M. BELLEHIGUE Pascal
ARROSES	M. CAZENAVE Hervé
ARTIGUELOUTAN	Mme JOUVIN Servane
BASSILLON VAUZE	M. SCUDIZIO Michel
BEDEILLE	Mme ARNAL Julie
CASTEIDE DOAT	Mme DALLA SANTA Marianne
CASTERA LOUBIX	M. GOMEZ Damien
CORBERE ABERES	M. PALAZOO Thierry
COSLEDAA LUBE BOAST	M. MILET François
CROUSEILLES	M. COURTADE Christian
ESCAUNETS	Mme CHARRON Magali
ESCURES	Mme LAGARDE Audrey
GAYON	M. ARGEL Jean Luc
GOMER	M. GABET Loïc
IBOS	M. ABADIE Sébastien
LABATUT	M. LAFFITTE Jean-Marc
LALONGUE	M. LASSERRE Jean-Luc
LEE	Mme ROMANE Emmanuelle
LESPIELLE	M. MARCHENAY Jean - Noël
LOURENTIES	M. Ludovic DUPUY
LUC-ARMAU	M. HACALA Patrick
LUCARRE	M. ROMAO José
LUQUET	M. PONTICO Pascal
MASPIE LALONQUERE JUILLACQ	M. CASSET Nicolas
MAURE	M. PRAT Florian
MOMY	M. LACASSAGNE Jean-Louis
MONASSUT AUDIRACQ	Mme CAZENAVE Aurélie
MONSEGUR	Mme DABADIE Nicole
OUIILLON	M. LAHON Jean-Louis
OUSSE	Mme MENGEOLE Sandrine
OUSSE	M. CAPELLE Bernard
PONSON DESSUS	M. LACABANNE Philippe
SEMEACQ BLACHON	M. BLANCHAIS Jean - Marc
SENDETS	Mme AGUERRE Nathalie
SERRES MORLAAS	M. VIGNEAU Jean-Louis
SIMACOURBE	M. CHANTRE Michel
VILLENAVE PRES BEARN	M. PEYRE Franck

Secrétaire de séance : M. Alain PERSONNE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le lotissement dénommé «Clos du Pic d'Ansabere» sur le territoire de la Commune de Nousty est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose alors la question de la propriété du réseau d'eau potable et d'assainissement, domaine où la Commune a transféré sa compétence.

Ceux-ci étant déjà pris en charge par le SYNDICAT, le Président propose de les incorporer dans le domaine du SYNDICAT.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette opération.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit le réseau d'assainissement du lotissement dénommé «Clos du Pic d'Ansabere», situé à Nousty, cadastré comme suit :

Parcelles
AL 545

CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,



Alain TREPEU